an der schwemm

Aux membres du comité
du Syndicat Intercommunal
Bettembourg / Leudelange
Centre de Natation
« an der Schwemm »

Bettembourg, le 23 octobre 2026

Concerne: Réunion du comité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes et l'article 6.1 des statuts approuvés par arrêté grand-ducal du 5 juillet 2002, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité qui aura lieu

le lundi, 9 novembre 2026 à 19.00 heures

au Centre de Natation 'An der Schwemm' 10, rue JH Polk, L-3275 Bettembourg,
avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour;
2. Approbation du rapport de la réunion antérieure ;

Huis clos

3. Personnel
   - 3.1. Décision à prendre dans le cadre de la convention collective appliquée au Centre de Natation ;
   - 3.2. Diverses affaires du personnel ;

Séance publique

4. Bâtiment
   - 4.1. Informations sur situation actuelle du projet Sauna ;
   - 4.2. Bilan de la révision annuelle des installations ;

5. Budget rectifié 2026 / Budget initial 2027
   - 5.1. Présentation du budget rectifié 2026 ;
   - 5.2. Présentation du budget initial 2027;
   - 5.3. Vote du budget rectifié 2026;
   - 5.4. Vote du budget initial 2027 ;

6. Sinistre – affaire juridique ;
   6.1. Etat actuel des dossiers juridiques ;
   6.2. Questions des délégués ;

7. Sport / Sport-loisir ;
   7.1. Situation actuelle au service sport-loisir;
   7.2. Bilan des inscriptions ;

8. Divers / affaires courantes
   8.1. Statistiques ;
   8.2. Discussions de dernière minute ;

9. Questions des membres ;

La présente est transmise en copie aux bourgmestres des communes syndiquées et au Ministère des Affaires Intérieures à Luxembourg en application de l'article 14 alinéa 2 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Pour le bureau du syndicat

(s) Le Président (s) Le Secrétaire